|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA — G — 4 |
| Numéro de poste Sysper: | 351594 |
| Personne de contact :  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Zakaria Sbitri  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-02-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La Direction Générale des Partenariats Internationaux (DG INTPA) a pour mission de contribuer au développement durable, à l’éradication de la pauvreté, à la paix et à la protection des droits de l’homme, au moyen de partenariats internationaux qui défendent et promeuvent les valeurs et les intérêts européens. La DG INTPA joue un rôle de premier plan en ce qui concerne la formulation des politiques de l’UE dans le domaine de la coopération internationale et la mise en place de partenariats avec des pays et des organisations internationales du monde entier.

L’unité INTPA.G4 « Inclusion et protection sociales, santé et démographie » est, au sein de la DG Partenariats internationaux, le centre d’expertise pour la coopération extérieure en matière de santé, de protection sociale, d’inclusion sociale, de handicap, d’inégalités sociales et économiques et de démographie. Elle formule des politiques extérieures dans tous ces domaines, apporte son expertise et assure la liaison avec les principales organisations internationales.

L’unité gère les relations avec les principales initiatives mondiales en matière de santé et coordonne la conception et la mise en œuvre d’un certain nombre d’initiatives de l’Équipe Europe, y compris l’initiative phare « Global Gateway » sur la fabrication de vaccins et de médicaments en Afrique (MAV +). L’unité est chargée des programmes de santé au titre de la ligne budgétaire consacrée aux défis mondiaux et représente la Commission au sein des conseils des initiatives mondiales en matière de santé. Il assure également la liaison avec les principales agences et initiatives telles que le Conseil de coopération inter-agences en matière de protection sociale et l’accélérateur mondial pour l’emploi et la protection sociale et des transitions justes, et codirige l’initiative « Équipe Europe » sur la protection sociale en Afrique. L’unité élabore également des politiques et élabore des instruments de lutte contre les inégalités (par exemple, le marqueur des inégalités).

L’unité contribue à l’élaboration des politiques de la Commission dans tous ces domaines et apporte un soutien thématique aux unités géographiques et aux délégations dans les pays partenaires d’Afrique, d’Asie et d’Amérique latine. Il assure la liaison avec d’autres DG de la Commission telles que SANTE, HERA, RTD, EMPL, ECHO et le SEAE, ainsi qu’avec des parties prenantes externes telles que la société civile. Elle assure la liaison avec les États membres de l’UE en ce qui concerne la conception d’initiatives conjointes de l’Équipe Europe et l’amélioration des méthodologies, par exemple pour mieux lutter contre les inégalités dans les pays partenaires.

L’unité compte actuellement 20 membres de l’équipe ayant des profils différents et des portefeuilles correspondants.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste stimulant de responsable de l’aide et de la coopération internationales pour travailler au sein de l’équipe qui couvre le portefeuille de l’unité dans le domaine de la santé, en mettant l’accent sur le secteur privé et en développant des projets de financement innovants dans le domaine de la santé. Les travaux sont guidés par les priorités en matière de dimension extérieure définies dans les stratégies de la Commission en matière de santé mondiale et « Global Gateway ». Le candidat retenu pour ce poste contribuera à l’élaboration de politiques et de stratégies et aux travaux d’analyse dans le domaine du financement de la santé dans le cadre de la coopération au développement. Il s’agit notamment d’établir des liens entre la gestion de la santé et des finances publiques, mais aussi et surtout de développer l’engagement du secteur privé dans les investissements dans le domaine de la santé et de dialoguer avec les acteurs concernés pour élaborer et mettre en œuvre des outils clés tels que les garanties et les mécanismes de financement mixte prêt/dons (avec des institutions telles que la BEI, les institutions financières de développement (IFD), les acteurs financiers et les gestionnaires de fonds, les fondations, etc.), en particulier pour promouvoir la fabrication locale de produits de santé dans les pays partenaires de la DG INTPA)

Les travaux comprendraient également la gestion de programmes thématiques dans le domaine de la santé, notamment dans le cadre de l’approche de l’Équipe Europe (UE et États membres de l’UE) et en collaborant avec des initiatives en matière de santé mondiale; ainsi que la fourniture de conseils et d’un soutien aux collègues des délégations de l’UE pour l’élaboration de programmes dans le domaine de la santé dans le cadre de la coopération bilatérale de la Commission avec les pays partenaires, établissant ainsi un lien efficace entre l’élaboration et la mise en œuvre des politiques au niveau national.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un candidat expérimenté, orienté service et axé sur les résultats. Le candidat devrait faire preuve d’esprit d’équipe et être ouvert d’esprit, capable d’établir et de maintenir une relation de travail et un réseau constructifs, au sein de l’unité et au sein de la DG INTPA, des services de la Commission, des institutions de l’UE ainsi qu’avec les États membres de l’UE, les initiatives/organisations mondiales dans le domaine de la santé, les acteurs du secteur privé, les IFD et d’autres tiers concernés. Le candidat devrait démontrer une approche structurée, rigoureuse mais flexible du travail ainsi que la capacité de gérer plusieurs priorités en même temps, tout en veillant à respecter des délais parfois serrés.

Le candidat devrait posséder de solides compétences en matière d’analyse, de communication, de coordination et de négociation. Le candidat devrait être en mesure de comprendre et d’analyser les transactions et mécanismes financiers, y compris les garanties et les opérations de financement mixte prêts/dons que la DG INTPA soutient au titre du FEDD +. Il/elle devrait posséder une expérience avérée de travail avec les acteurs du secteur privé et une bonne compréhension des défis/opportunités liés aux investissements dans le domaine de la santé dans les pays partenaires de la DG INTPA, y compris en ce qui concerne la promotion de la fabrication locale de produits de santé (dans le cadre de l’initiative Équipe Europe MAV +).

Il/elle doit également posséder de très bonnes compétences rédactionnelles. Une excellente connaissance de l’anglais (tant à l’écrit qu’à l’oral) est essentielle.

L’expérience/les connaissances en matière d’interaction entre recherche scientifique et politique de santé publique, associées à la gestion de projets d’actions extérieures ainsi qu’à d’éventuelles missions précédentes au sein d’une délégation de l’UE dans les pays partenaires, constituent de solides atouts.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)